



COMMISSION EUROPÉENNE
DIRECTION GÉNÉRALE
RESSOURCES HUMAINES ET SÉCURITÉ

Le Directeur général

DG HR

Bruxelles, le **24 MARS 2011**

DG HR DDG.D4/D(2011)

Dossier : PER20.35 DS\PER20.35.05

CdP+OSP\PER20.35.05.10

OSP\PER20.35.05.10_47_dem renc

OSP_ADMIN\33 AC

Suivi par M. Belz, tél. 65228

NOTE A L'ATTENTION DE

**M. CRISTIANO SEBASTIANI, SECRETAIRE GENERAL DE L'ALLIANCE,
M. RENE-PIERRE KOCH, PRESIDENT DE LA CONF-SFE,
M. PIERRE-PHILIPPE BACRI, PRESIDENT DE LA FFPE,
MME HELEN CONEFREY ET M. GEORGES VLANDAS, PRESIDENTS USHU/U4U**

Objet : Demande de concertation sur le dossier Agents contractuels

Par note en date du 28 février, vous avez sollicité l'ouverture d'un processus de concertation afin d'aboutir à un « plan de résorption de la précarité » des agents contractuels.

Je suis au regret de vous annoncer que je ne peux accorder une suite favorable à cette requête.

En effet l'objet de cette demande de concertation n'entre pas dans le champ d'application de la concertation tel que défini à l'article 14 de l'Accord-cadre régissant les relations entre la Commission et les organisations syndicales et professionnelles.

Irène SOUKA

Copie : MM. Jacob, Jansen, Magnier, Carlini, Dotto (DG HR)

OSP